

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Objet : **Délégation du Président à la responsable du CCAS (5.5)**

Service : CCAS (CDM)

Le président du centre communal d'action social,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les articles L.123-8, R.123-23 et R.123-16 du code de l'action sociale et des familles,

CONSIDÉRANT que Madame Charlène DI MEGLIO, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, occupe des fonctions de responsable du CCAS,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Charlène MI MEGLIO est déléguée sous ma surveillance et sous ma responsabilité à l'effet de :

- Certifier le service fait pour les factures correspondant aux crédits alloués à son service.
- Signer les actes courants relatifs à l'organisation du personnel communal affecté à son service (congés, RTT, demandes d'heures supplémentaires, récupération d'heures, répartition des missions, etc.).
- Signer les courriers administratifs courants (accusés de réception, demandes de pièces complémentaires, courriers aux partenaires, etc.) en cas d'absence ou d'empêchement du président et de la vice-présidente,
- En cas d'urgence et sous réserve d'accord du président ou de la vice-présidente, attribuer des secours financiers (bons alimentaires, etc.) dans la limite fixée par le conseil d'administration,
- Traiter les demandes de domiciliations,
- Réaliser les états des lieux d'entrée et de sortie au foyer des Saints-Anges.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- ✚ Monsieur le sous-préfet de Gex,
- ✚ Monsieur le responsable du service des ressources humaines de la ville de Gex,
- ✚ L'intéressée.

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 26 mars 2026.
Le Président,
Patrice DUNAND

Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. À cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Cette requête peut être déposée sur le site www.telerecours.fr

Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté télétransmis le 27 mars 2026 et publié en ligne sur le site internet de la ville le 27 mars 2026.

